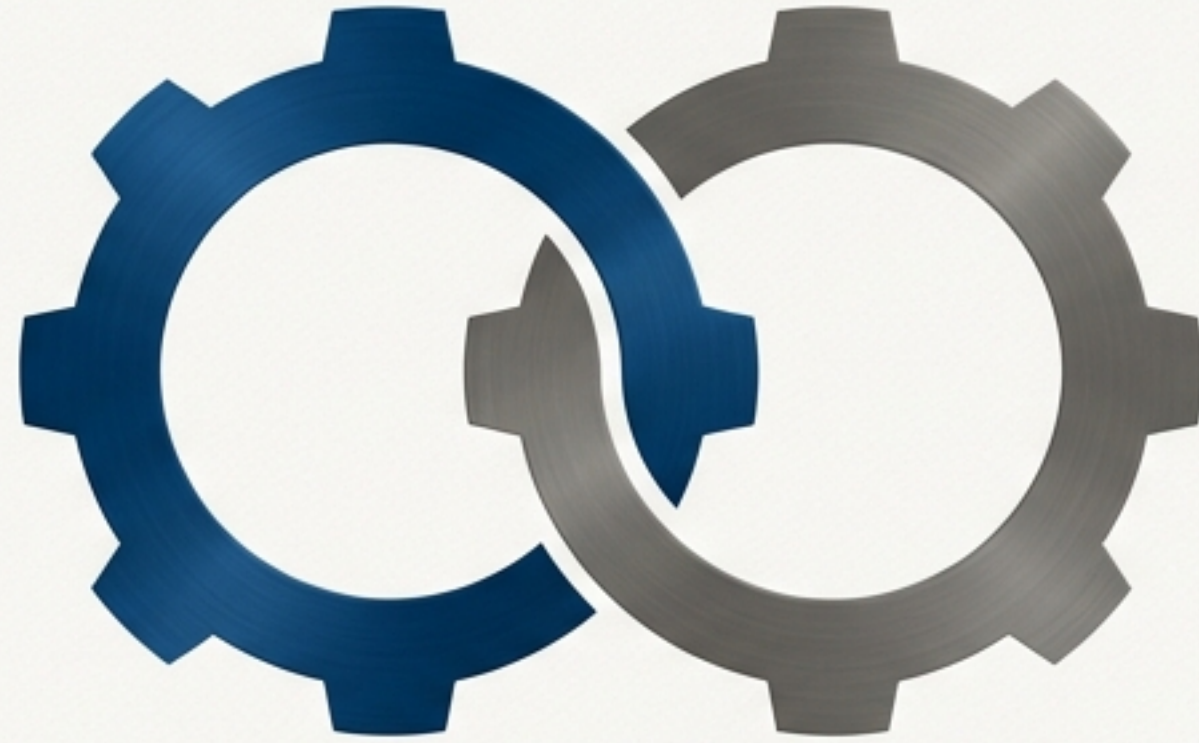




L'exécutif de la V^e République : un duo au pouvoir

Comprendre la dynamique entre Président et Gouvernement,
de la Constitution à la pratique politique.

1958 ·

· 1962 ·

· 1986 ·

· 2000

Imaginez un duo à la tête de l'État.

La beauté, et parfois la difficulté, de la V^e République, c'est que ce duo change de visage selon les périodes. Le texte constitutionnel distingue les rôles, mais la pratique politique les réécrit en permanence.



L'incarnation

Il incarne la continuité de l'État et l'arbitrage institutionnel.



Le moteur

Il fait tourner le moteur de la Nation au quotidien.



Le script constitutionnel, Acte I : Le Président, arbitre et garant.

« Le Président de la République veille
au respect de la Constitution. »

Article 5 de la Constitution

- **Rôle principal** : Garant de la continuité de l'État et du fonctionnement régulier des pouvoirs publics.
- **Posture**: Positionné au-dessus des partis politiques.
- **Fonction**: Un arbitre qui assure la stabilité institutionnelle.

Note : Cette 'lecture constitutionnelle' est la base théorique du système, conçue en 1958 pour remédier à l'instabilité de la IVe République.

Le script constitutionnel, Acte II : Le Gouvernement, **moteur de la Nation.**

« Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. »

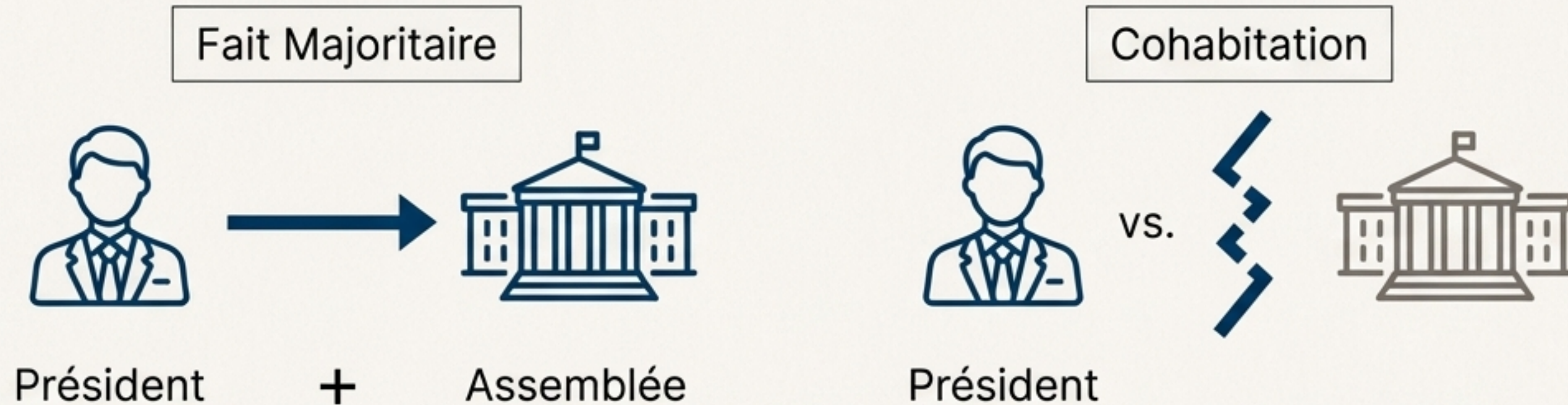
Article 20 de la Constitution

- **Rôle principal** : Diriger l'action politique et administrative du pays.
- **Responsabilité** : Le Gouvernement, dirigé par le Premier ministre (art. 21), est politiquement responsable devant l'Assemblée nationale.
- **Fonction** : Le centre de l'action gouvernementale quotidienne.

Note : Citer l'article 20 est le bon réflexe pour nuancer l'idée que 'tout vient du Président'.

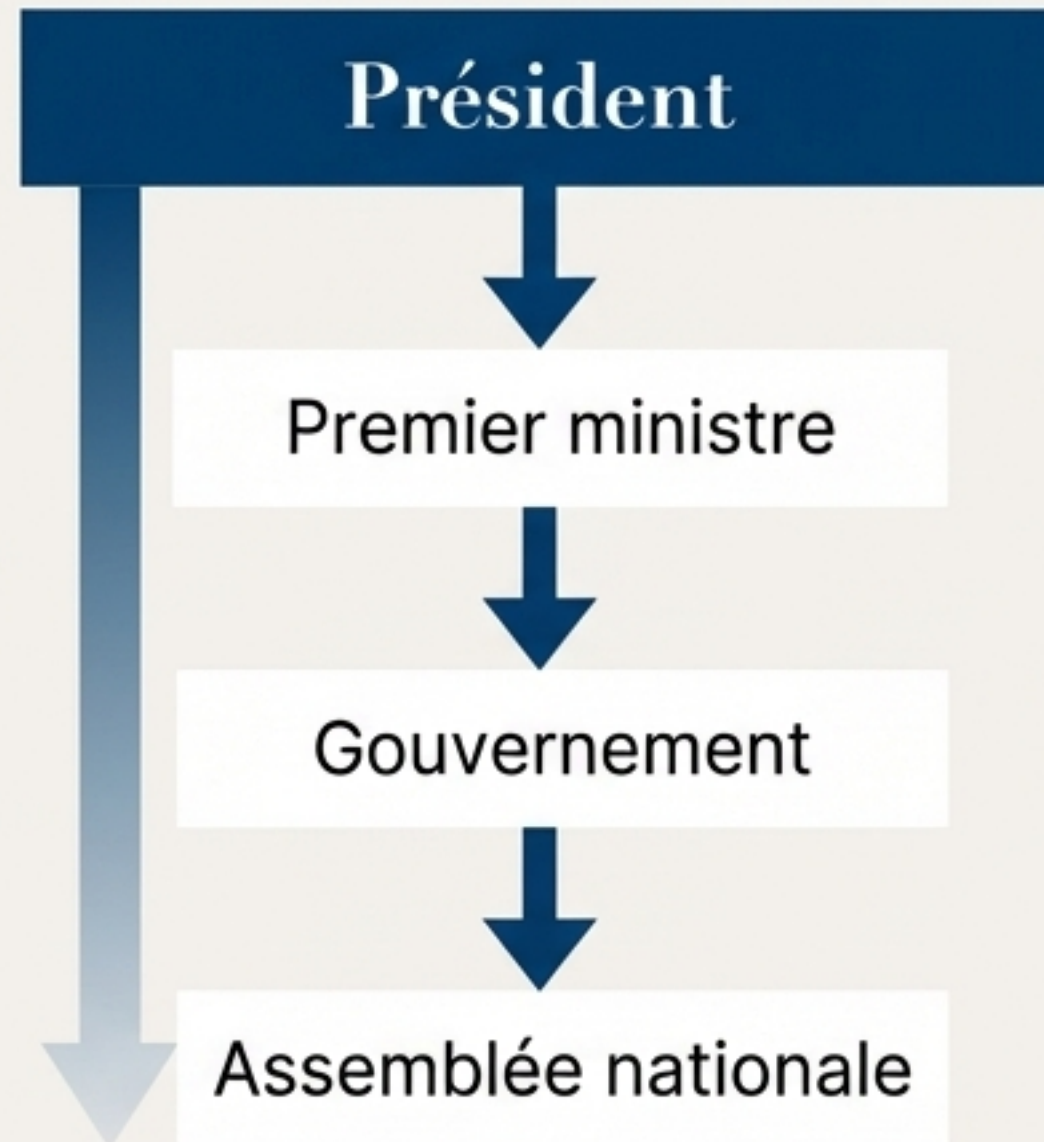
Le facteur qui change tout : la majorité parlementaire.

La relation entre le Président et le Premier ministre n'est pas fixe.
Elle dépend d'un élément décisif : **l'alignement politique entre le Président et la majorité à l'Assemblée nationale.**



Scénario 1 : Le "fait majoritaire" et la présidentialisation.

Quand le Président dispose d'une majorité parlementaire qui le soutient, il devient le véritable chef de la majorité et impulse l'orientation politique. Le Gouvernement exécute sa vision.

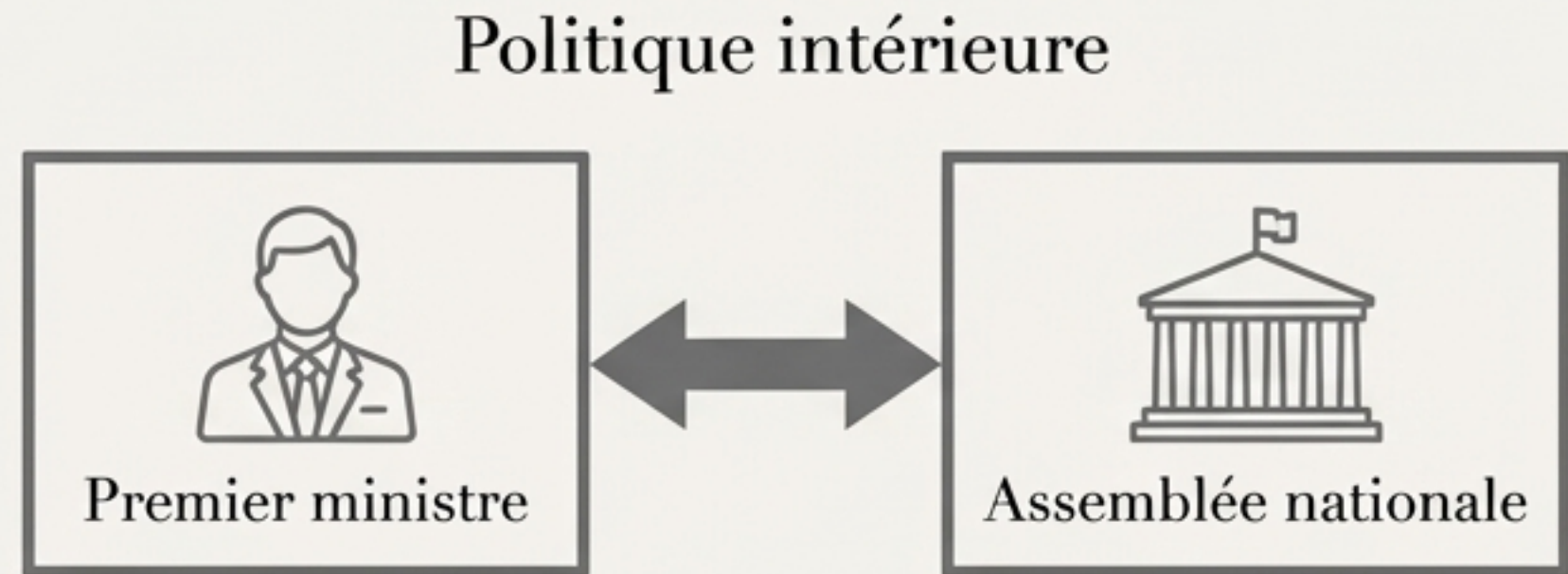
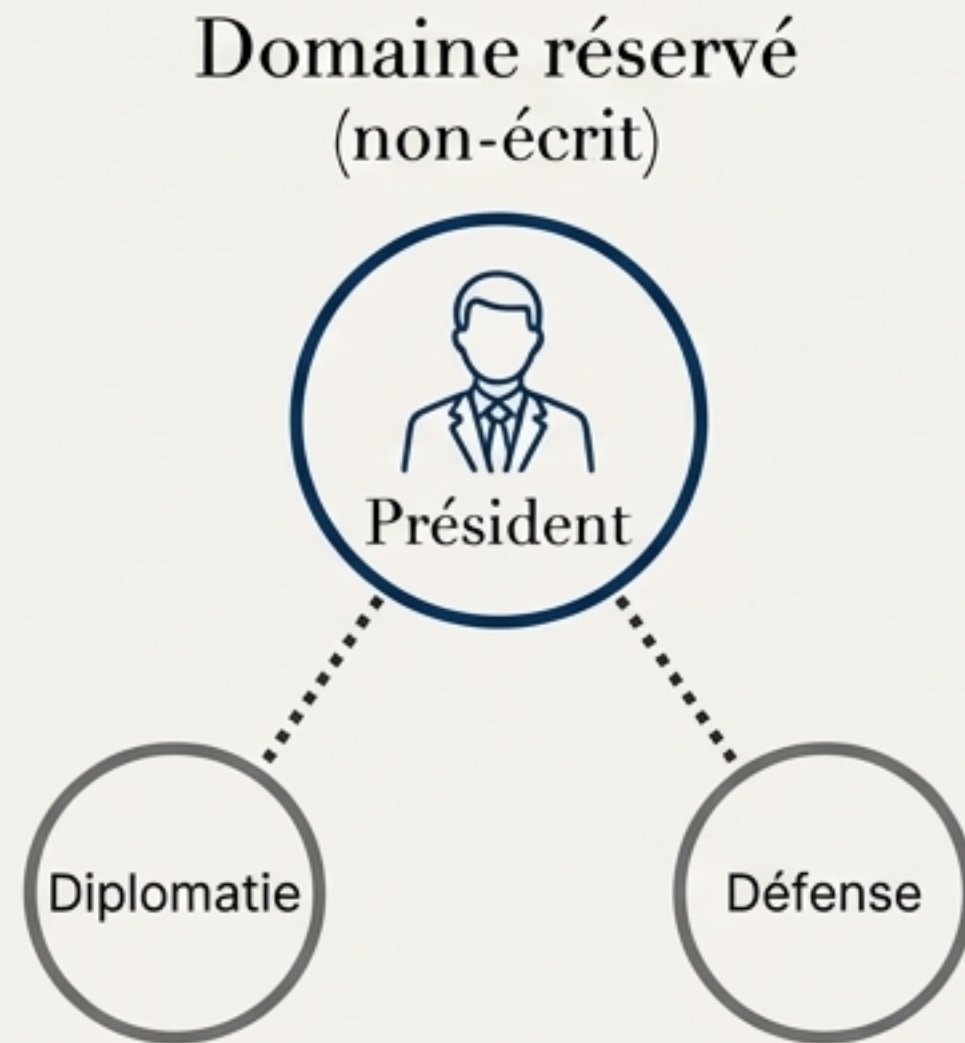


Les accélérateurs de cette pratique :

- **1962 – Suffrage Universel Direct** : Confère au Président une légitimité politique immense, égale à celle des députés.
- **2000 – Le Quinquennat** : En alignant la durée du mandat présidentiel sur celui des députés (avec des législatives suivant la présidentielle), cette réforme a rendu la cohabitation plus rare et renforcé la présidentialisation.

Scénario 2 : La cohabitation, le retour au texte.

Quand la majorité parlementaire est opposée au Président, le système se rééquilibre. Le Premier ministre redevient l'acteur central de la politique intérieure, s'appuyant sur sa majorité à l'Assemblée.



Exemples historiques :

1986–1988 (Mitterrand/Chirac)

1993–1995 (Mitterrand/Balladur)

1997–2002 (Chirac/Jospin)

La boîte à outils du Président

Des leviers constitutionnels pour affirmer son autorité.



Article 12 : La Dissolution

Le pouvoir de renvoyer les députés devant les électeurs pour sortir d'une crise politique ou rechercher une nouvelle majorité.



Article 11 : Le Référendum

Un outil de démocratie directe pour consulter le peuple, créant un lien direct entre le Président et les citoyens.



Article 16 : Les Pouvoirs Exceptionnels

Un mécanisme très encadré pour les crises majeures menaçant les institutions. Son usage est rare et débattu.

Le Gouvernement face au Parlement

Au cœur du parlementarisme rationalisé.

Le principe : Le Gouvernement est politiquement responsable devant l'Assemblée nationale (art. 49).



49.1 - La Question de Confiance

Le Gouvernement engage sa responsabilité sur son programme ou une déclaration de politique générale.



49.2 - La Motion de Censure

L'Assemblée peut renverser le Gouvernement. C'est l'arme du Parlement.



49.3 - L'engagement de responsabilité sur un texte

Un texte est adopté sauf si une motion de censure est votée. Ce n'est pas une 'suspension du Parlement', mais un pari sur l'absence de majorité pour renverser le Gouvernement.

Les grandes questions du duo exécutif

Qui gouverne réellement ?

Le texte (art. 20) désigne le Gouvernement, mais la pratique présidentialisée souvent la décision. Comment concilier les deux ?

Le 49.3, outil d'efficacité ou déni de démocratie ?

Est-ce un levier nécessaire pour assurer la stabilité gouvernementale ou une procédure qui affaiblit la délibération parlementaire ?

Le Président est-il un monarque républicain ?

S'il impulse la politique mais n'est pas responsable devant le Parlement, y a-t-il un déficit de responsabilité démocratique ?

La personnalisation du pouvoir est-elle inévitable ?

Les médias et les réseaux sociaux renforcent-ils la figure du 'chef' au détriment des institutions collégiales ?

Pièges à éviter pour l'oral et l'écrit

Mythe 1 : 'Le Président gouverne la France.'

Réalité : Nuancez toujours !
Son pouvoir dépend de l'existence d'une majorité parlementaire. La formule correcte est : 'Il gouverne *avec* sa majorité, ou il arbitre en cohabitation.'

Mythe 3 : 'Le domaine réservé (défense, diplomatie) est inscrit dans la Constitution.'

Réalité : C'est une pratique politique, une 'zone grise', mais pas une catégorie constitutionnelle écrite.

Mythe 2 : 'Le 49.3 suspend le Parlement.'

Réalité : Non, le Parlement conserve son arme la plus puissante : la motion de censure pour renverser le Gouvernement.

Mythe 4 : 'La responsabilité du Gouvernement est seulement politique.'

Réalité : Ne confondez pas la responsabilité politique (devant l'Assemblée) et la responsabilité pénale des ministres.

Votre plan pour l'oral en 2 minutes



Étape 1 : Définition (30s)

Phrase clé : "L'exécutif français est bicéphale, articulé autour du Président et du Gouvernement."



Étape 2 : Le Texte (30s)

Phrase clé : "La Constitution distingue leurs rôles : l'article 5 pour le Président-arbitre, et l'article 20 pour le Gouvernement qui conduit la politique de la Nation."



Étape 3 : La Pratique (45s)

Phrase clé : "La pratique dépend de la majorité parlementaire. Par exemple, la cohabitation de 1986 a montré le retour en force du Premier ministre, tandis que le quinquennat depuis 2000 a renforcé la présidentialisation."



Étape 4 : Le Débat (15s)

Phrase clé : "Cela soulève le débat de l'hyperprésidence et de la responsabilité démocratique."

Décortiquer un sujet-type : "Qui gouverne sous la V République ?"

Une structure d'argumentation en trois temps.

I. I. Un texte qui distingue clairement les rôles.

Analyser la dualité fondamentale inscrite dans la Constitution.

Mots-clés : **Art. 5 (arbitre) vs. Art. 20 (moteur), "parlementarisme rationalisé".**

II. I. Une pratique qui présidentialise la décision.

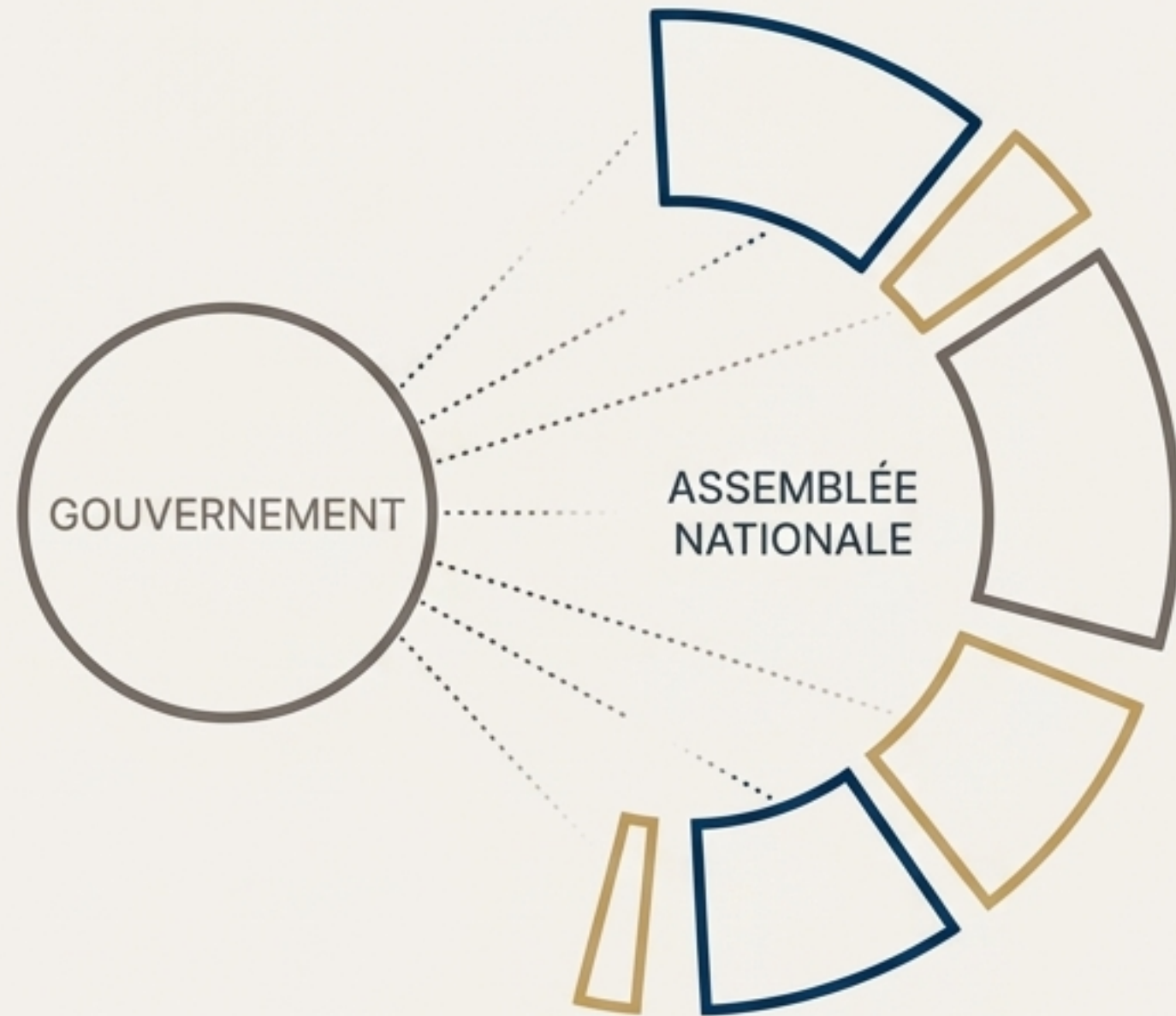
Expliquer comment la légitimité issue du suffrage universel (1962) et le calendrier électoral (quinquennat 2000) ont fait du Président le chef de fait de l'exécutif en période de majorité concordante.

III. III. Des correctifs et des tensions permanentes.

Montrer que le système n'est pas monolithique.

Exemples : la cohabitation comme preuve de flexibilité, le contrôle parlementaire (motions de censure), le rôle du juge constitutionnel.

Le défi contemporain : gouverner sans majorité absolue.



La structure du duo exécutif est aujourd'hui mise à l'épreuve par une nouvelle configuration : la majorité relative à l'Assemblée nationale.

Implications et nouvelles questions :

- **Recherche de coalitions** : Le Gouvernement doit négocier texte par texte, ce qui fragilise son action.
- **Risque de censure accru** : La menace d'une motion de censure devient plus concrète, redonnant du pouvoir au Parlement.
- **Recours au 49.3** : L'usage de l'article 49.3 devient plus fréquent et plus contesté, posant la question de sa légitimité en l'absence de majorité stable.

Conclusion pour le concours : Cette situation illustre parfaitement la tension inhérente à la Ve République entre la recherche d'efficacité gouvernementale et la nécessité du soutien parlementaire.

Deux lectures pour un seul système

La Lecture Constitutionnelle



Un Président-arbitre au-dessus des partis (Art. 5)
et un Gouvernement qui dirige la politique
nationale (Art. 20). Un équilibre de pouvoirs.

La Lecture Politique



Un Président-chef de la majorité qui fixe le cap
et un Gouvernement qui exécute.
Une hiérarchie de fait.

La clé est de ne jamais les opposer, mais de comprendre comment elles s'articulent
en fonction d'une seule variable : la couleur de la majorité parlementaire.